



PROCÈS-VERBAL DE 2^{ème} CONSTAT DE L'ÉTAT D'ABANDON DE CONCESSIONS AU CIMETIERE DE BROUSSE

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin à dix heures, Nous, Sébastien DUGNAS, Maire de la Commune de Brousse (Puy-de-Dôme), accompagné de Mme GUILLAUMON Chantal, adjointe administrative territoriale à la Commune de Brousse,

Suite au procès-verbal de première constatation de l'état d'abandon de concessions au cimetière de Brousse en date du 22 novembre 2022 et des différentes formalités de publicité :

- Premier affichage du 1^{er} au 31 décembre 2022,
- Deuxième affichage du 16 janvier au 16 février 2023,
- Troisième affichage du 6 mars au 6 avril 2023,

L'avis du second constat a été affiché pendant 1 mois (du 6 mai au 11 juin 2024) aux portes du cimetière et au panneau d'affichage de la mairie.

Les descendants ou successeurs des concessionnaires qui se sont manifestés, ont été invités par courrier à se rendre au cimetière ou de s'y faire représenter.

Vu les articles L.2223-17, L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la reprise des concessions en état d'abandon,

Monsieur le Maire de la Commune de Brousse a procédé au second et dernier constat d'abandon des concessions au sein du cimetière de Brousse.

Monsieur le Maire a constaté que quatre concessions ont fait l'objet d'un entretien par les ayants-droits ou successeurs des concessionnaires. Il s'agit des concessions suivantes :

Ancien cimetière – Section B – Concession 4 – BOYER-DESORT

Ancien cimetière – Section C – Concession 23 – Famille LEBARD

Ancien cimetière – Section E – Concession 14 – GIRON

Ancien cimetière – Section E – Concession 55 – DESUSCLADE-MONTMEAT

Les concessions ci-après désignées, n'ont fait l'objet d'aucune modification physique, ni de contact de la part de familles ou de proches d'une quelconque nature. Il a été choisi d'écarter toute concession pouvant faire naître un doute sur l'abandon avéré.

Ancien cimetière – Section A - Concession n°7 – DESANDRE

Sépulture envahie par les herbes et autres plantes parasites, croix rouillée et cassée – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section A – Concessions 10 et 10bis – MICHY

Présence de mousses et de lichens sur le caveau, présence d'herbes entre les joints des dalles du caveau – monument sale – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section A – Concession 12 – DESUSCLADE-REFEUIL

Dalle recouverte de mousses, de lichens et d'herbes folles. Grille d'entourage en fer rongée par la rouille. Plaque salle et illisible - aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section A – Concession 13 – THIALLIER-RIBEYRE

Concession envahie par les herbes folles, pas d'entourage, croix rouillée – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section A – Concession 14 – LACRUCHE-CHADUC

Présence d'herbes, de mousses et de lichens sur la dalle béton – socle en pierre effrité, une croix cassée au pied et qui penche vers la partie du socle manquant – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section B – Concession 9 – FOURNIOUX-HIRODY / MESTRE-HIRODY

Sépulture envahie par les herbes, présence de mousses sur l'entourage – croix rouillé et plaque illisible – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section B – Concession 15 – BAUMET

Sépulture envahie par les herbes – entourage béton cassé, présence de mousses – socle en pierre effrité, croix sur le socle brisée au pied – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section B – Concession 16 – COLLY-BOISSIER

Sépulture envahie par les herbes – croix rouillée et cassée – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section C – Concession 11 – RENARD-DAVID

Dalle recouverte de lichen, présence de mousse et d'herbes entre les joints – croix brisée, plaque au sol – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section C – Concession 12 – RENARD-RENARD

Sépulture envahie d'herbes – socle qui penche – croix rouillée – aucune indication et aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section C – Concession 15 – MONTAGNE

Sépulture envahie par les herbes, présence de mousse sur la pierre d'entourage – pierre d'entourage cassée – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section C – Concession 24 – COUPAT

Sépulture envahie par les herbes – grille d'entourage en fer forgé rouillée – monument funéraire en mauvais état : écritures effacées, présence de mousses, bordure effritées – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section C – Concession 25 – MONTAGNE-PIRONON

Sépulture envahie par les herbes – grille d'entourage en fer forgé rouillée, croix rouillée avec plaque illisible – présence de mousse sur la pierre d'entourage – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section D – Concession 21 – CALIXTE

Sépulture envahie par les herbes – présence de mousses et lichens sur la concession et la pierre d'entourage - grille d'entourage rouillée, affaissement du côté droit – plaque illisible – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section E – Concession 1 – DELAIRE

Présence de mousses, de lichens sur le monument funéraire et d'herbes sur la dalle – grille d'entourage en fer forgé rouillée – affaissement du côté droit – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section E – Concession 2 – CIBAUD

Présence de mousses, de lichens sur le monument funéraire, effritement de la pierre – présence d'herbes et de plantes parasites – grille d'entourage en fer forgé rouillée – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section E – Concession 3 – FORCE

Dalle tachée – présence de mousse, et d'herbes au niveau des joints – monument funéraire sale et écriture effacée. Une plaque plus récente – pas de fleurissement – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section E – Concession 5 – FOURNIOUX

Sépulture envahie d'herbes – pierre d'entourage abîmée et inexistante sur le côté gauche et présence de mousses et de lichens – monument funéraire qui penche du côté gauche – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section E – Concession 7 – COUGOUL

Dalle tachée et fissurée – envahissement d'herbes et de mousses sur une partie de la concession – aucune indication et aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section E – Concession 8 – TANCHON-CIBAUD / SABATIER-TANCHON

Dalle tachée, présence de mousses – affaissement du côté droit – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section E – Concession 9 – DISCHAMP

Présence de mousse sur la dalle non jointée – mur en brique sur un côté totalement abîmé avec brique manquante – on peut apercevoir l'intérieur de la concession – ciment qui s'effrite – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section E – Concession 12 – MANCIER

Caveau recouvert de mousse et de lichen – aucune indication – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section E – Concession 17 – PRADIER

Sépulture envahie par les herbes et mousses – pierre d'entourage cassée – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section E – Concession 18 – BOYER-DUPIC / PRULHIÈRE-BOYER

Sépulture envahie par les herbes – stèle brisée et qui penche – affaissement sur le devant – pierre d'entourage cassée – grille d'entourage en fer rouillée – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section E – Concession 22 – DISCHAMP-RENARD

Sépulture envahie par les herbes – stèle funéraire qui penche et menace de tomber sur la concession voisine – présence de mousse – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section E – Concession 23 – DUGNAS

Sépulture envahie par les herbes – aucune indication – pas d'entourage – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section E – Concession 28 – BOUFFON

Sépulture envahie par les herbes et les ronces – pierre d'entourage qui ne jointe plus sur le devant de la concession – grille en fer forgé rouillée – porte de la grille descellée – stèle détériorée avec présence de mousse et de lichen – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section E – Concession 30 – SAUVADET-CHAUTARD

Dalle de la concession recouverte par des herbes, de mousses et petits arbustes – plaque très sale, porte de la grille d'entourage enlevée – affaissement du côté gauche – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section E – Concession 34 – MAYET-ROUVET

Sépulture envahie par les herbes – croix rouillée – plaque illisible – petite chapelle en très mauvais état – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section E – Concession 38 – FOUGERE

Sépulture envahie par les herbes – stèle funéraire en mauvais état avec présence de mousse et lichen – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section E – Concession 39 – PRADEL-COUPAT

Sépulture envahie par les herbes – stèle funéraire sale et en mauvaise état, écriture effacée – présence de rouille sur la petite chapelle – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section E – Concession 43 – DUCROIX-HOSMALIN

Dalle tachée – présence de mousse et de lichen – plaques et croix posées en appuie sur le mur d'enceinte du cimetière – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section E – Concession 49 – CIBAUD-DICHAMP

Sépulture envahie par les herbes – socle en pierre qui penche du côté droit complètement envahie par les herbes. Il n'est plus visible – Aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section E – Concession 50 – POINTUD-PONCHON

Sépulture envahie par les herbes, arbuste, mousse et lichen – pierre d'entourage fendue à la charnière de l'entourage grillagé – Grille en fer forgé rouillée – plaque sale, écriture presque totalement effacée – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section E – Concession 51 – COUPAT

Sépulture envahie par les herbes – présence de mousse et lichen – grille d'entourage en fer forgé rouillée et cassée à la charnière de l'entrée – pierre d'entourage descellée sur le devant – plaque sale, écriture effacée – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section E – Concession 52 – CHAUTARD-CHADUC

Sépulture recouverte de tâches, de lichen et de mousse – Pierre tombale descellée du mur d'enceinte – absence de plaque – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section E – Concession 53 – BATISSE

Sépulture envahie par les herbes – aucune indication – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section E – Concession 54bis – LAROCHE

Sépulture envahie par les herbes – croix et grille d'entourage rouillées – pierre d'entourage fendue sur le côté – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section E – Concession 54 – FOUGERES

Sépulture envahie par les herbes – présence de mousse et lichen sur la pierre tombale – pierre tombale qui penche du côté droit – grille d'entourage rouillée – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section E – Concession 56 – MESTRE-HIRODY

Caveau recouvert de mousse et de lichen – mousse verte apparente entre les joints du caveau – plaque sale et peu lisible- verrière inexistante, reste que la grille en fer qui est rouillée. Aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section E – Concession 59 – RODILHAT

Dalle recouverte d'herbes et de mousse – pierre tombale en mauvais état avec mousse apparente, effritement de la pierre – joint de la pierre au socle manquant – pierre d'entourage descellée et cassée – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section E – Concession 60 – DESUSCLADE

Sépulture envahie par les herbes – présence de mousse et lichen sur la pierre tombale – plaque indicative brisée et laissée au sol sur la concession – affaissement côté droit – aucun signe d'entretien.

Ancien cimetière – Section E – Concession 63 – ROUVET-DESUSCLADE

Sépulture envahie par les herbes – pierre d'entourage manquante sur le côté droit – pierre tombale en mauvais état, recouverte de mousse et de lichen – aucun signe d'entretien.

Le procès-verbal sera affiché pendant un mois aux portes du cimetière et de la mairie, publié sur le site internet de la commune et il sera, d'autre part, s'ils sont connus, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de huit jours, aux concessionnaires ou à leurs ayants-droits qui se sont fait connaître.

Un mois après la publication et la notification du présent procès-verbal, Monsieur le Maire saisira le Conseil municipal afin de décider de la reprise ou non des concessions en état d'abandon.

Un mois après la publication et la notification de l'arrêté prononçant la reprise des concessions abandonnées, Monsieur le Maire pourra faire enlever les matériaux et monuments et les emblèmes funéraires restés sur la concession.

Le terrain sera à nouveau concédé après exhumation des restes des personnes inhumées, réinhumation dans l'ossuaire communal et tenue d'un registre en mairie tenu à la disposition du public.

Nous avons clos le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé.

Fait à Brousse, le 11 juin 2024.

Le Maire



Sébastien DUGNAS